



Une politique européenne de compétitivité ambitieuse et couronnée de succès grâce à une coopération plus étroite et à un programme commun

Déclaration commune des ministres Eric Lombard, Marc Ferracci et Adolfo Urso

Paris, le 24juillet 2025

- 1. Nous, ministres de l'Économie, des Finances, de la Souveraineté industrielle et numérique, de l'Industrie, de l'Énergie, des Entreprises et du Made in Italy de la France et de l'Italie, conscients du travail engagé conjointement depuis l'entrée en vigueur du traité du Quirinal en 2023, et dans la continuité de la déclaration ministérielle conjointe adoptée à Rome le 3 mars 2023 sur « Une vision partagée de la nouvelle politique industrielle européenne au service des transitions verte et numérique », nous sommes réunis à Paris pour faire le point sur les résultats obtenus et approfondir encore notre coopération dans les domaines économique et industriel.
- 2. Conformément à l'engagement commun pris par la Présidente du Conseil Giorgia Meloni et le Président Emmanuel Macron le 3 juin 2025, nous entendons renforcer leur volonté d'œuvrer pour une Europe plus souveraine, plus forte et plus prospère, au travers d'un agenda ambitieux pour la compétitivité, à mettre en œuvre sans délai. La nouvelle génération de politiques européennes devra reposer sur la simplification réglementaire, des investissements publics et privés adaptés, et l'application pleine et entière du principe de neutralité technologique.
- 3. Nous plaidons pour une action urgente au niveau de l'UE afin de préserver et de renforcer la base industrielle de l'UE, de maintenir et de développer en Europe les technologies nécessaires pour progresser vers une transition écologique et numérique réussie de l'économie. Cela nécessitera de protéger nos entreprises de la concurrence déloyale extérieure, de promouvoir la recherche et l'innovation et d'approfondir le marché unique. Conformément aux orientations du rapport Draghi, notre objectif doit être à la fois de restaurer la compétitivité de la base industrielle européenne dans ses secteurs d'excellence, et de soutenir le développement des filières émergentes, essentielles pour atteindre la primauté technologique de l'Europe, notamment dans les technologies de rupture.

Consolider les travaux conjoints franco-italiens sur la coopération industrielle dans le cadre du traité du Quirinal

4. Les groupes de travail mis en place dans le cadre du traité du Quirinal se sont révélés être un cadre efficace pour favoriser le dialogue, la compréhension mutuelle, le partage d'expertise et l'élaboration de positions communes. Au cours des derniers mois, une nouvelle liste de groupes de travail bilatéraux a été établie afin de réfléchir à des propositions concrètes de politiques publiques, présentées ci-après. La structuration de ces groupes de travail devra continuer à évoluer en fonction des priorités politiques.

Les industries à forte intensité énergétique au cœur de la renaissance industrielle de l'UE

Depuis le début du nouveau mandat de l'UE, la France et l'Italie plaident au niveau de l'UE pour une action rapide et forte en faveur des industries à forte intensité énergétique (IEE), exposées à une concurrence mondiale féroce et à une flambée des coûts de l'énergie, entraînant une érosion progressive de la compétitivité et des quotas de marché et des risques concrets de délocalisation de cette production stratégique en dehors de l'Europe.

S'appuyant sur le non-papier sur l'industrie sidérurgique signé lors du Sommet de Paris sur l'acier le 27 février dernier, ainsi que sur le non-papier sur le « paquet chimie » du 12 mars, plus de dix États membres ont rejoint l'Alliance ministérielle pour les industries à forte intensité énergétique, lancée à l'occasion du Conseil Compétitivité informel de Copenhague des 17 et 18 juillet. Cette alliance a pour objectif de soumettre aux institutions européennes des propositions concrètes visant à accélérer l'action en faveur de toutes les catégories d'industries énergo-intensives (EEIs). « La collaboration entre États membres et leurs régions, entre écosystèmes industriels, sera essentielle pour notre compétitivité future... pour préserver l'avenir industriel de l'Europe, assurer une transition juste vers une économie décarbonée et durable, et faire des industries énergo-intensives européennes les pionnières de la renaissance industrielle mondiale. »

Si l'un des principaux objectifs de l'Alliance est de suivre concrètement la mise en œuvre des orientations politiques tracées par la Commission européenne dans le paquet chimie et le plan d'action européen pour l'acier et les métaux, nous appelons également à l'adoption d'un acte législatif ambitieux pour accélérer la décarbonation industrielle en Europe, ainsi qu'à une reconnaissance pleine et entière des besoins spécifiques de l'ensemble des secteurs énergo-intensifs (EEIs).

Il s'agit notamment des éléments suivants: i) la révision rapide et complète du MACF, en en faisant une alternative crédible aux quotas gratuits du SEQE, grâce à l'extension aux secteurs en aval, à la mise en place de mécanismes d'ajustement à l'exportation, et à la définition de mesures anti-contournement robustes pour éviter le remaniement des ressources ; ii) la mise en place d'un nouveau cadre solide de protection

commerciale pour l'acier d'ici au 1er janvier 2026; iii) la prolongation de la compensation des coûts indirects du carbone au-delà de 2030 (ou d'un mécanisme ayant des effets véritablement équivalents), étendue dès que possible aux nouveaux secteurs des IIE (y compris, mais sans s'y limiter, le verre, les produits non métalliques, le papier, la céramique, le plastique, les fonderies, la chimie, la bioéconomie, la chaîne de valeur des batteries et l'industrie automobile); iv) une cartographie des molécules critiques, y compris des biomolécules, afin de préserver la résilience de la base chimique de l'Europe et la définition d'un cadre de soutien adapté permettant la modernisation et la reconversion des principaux outils de production pour accompagner une transition rapide et compétitive du secteur vers la biochimie, les biomatériaux, les biocarburants et les polymères recyclés, dans la perspective des prochains actes législatifs de l'UE sur la bioéconomie et l'économie circulaire.

L'industrie automobile : un pilier essentiel de la compétitivité européenne

Une politique industrielle ambitieuse au niveau européen est essentielle pour assurer le succès de la transition de l'industrie automobile, en préservant sa compétitivité, avec une attention particulière pour tous les acteurs de sa chaîne de valeur. Nous avons discuté de manière approfondie des meilleures solutions à apporter aux défis auxquels le secteur automobile est confronté, avec en toile de fond une convergence totale sur l'importance stratégique de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de l'automobile.

Souveraineté technologique : intelligence artificielle, technologies quantiques, semiconducteurs et médicaments critiques

Nous partageons un engagement commun à approfondir notre coopération dans le domaine des technologies critiques, en reconnaissant leur rôle stratégique dans le renforcement de la compétitivité européenne et de notre souveraineté numérique.

Sur l'intelligence artificielle (IA)

Nous entendons tirer parti de nos écosystèmes respectifs tout au long de la chaîne de valeur de l'intelligence artificielle, afin de soutenir une adoption responsable de l'IA et le développement de solutions européennes souveraines. Notre coopération se concentrera notamment sur : (i) le soutien à des projets d'innovation conjoints dans le cadre du prochain PIIEC sur l'IA, visant à combler l'écart entre les technologies de base et leurs applications à l'échelle industrielle — cela inclura la mutualisation de données et de ressources de calcul haute performance, notamment via nos AI Factories ; (ii) l'encouragement à l'alignement des efforts publics au niveau européen vers des secteurs stratégiques tels que la santé, l'énergie, l'industrie manufacturière, entre autres, ainsi que notre contribution à la programmation des politiques d'innovation futures.

Sur les technologies quantiques

La France et l'Italie sont pleinement conscientes de l'importance stratégique des technologies quantiques (TQ) — qui incluent le calcul quantique, la détection, les capteurs quantiques et les communications quantiques — ainsi que du potentiel de rupture particulier de l'informatique du calcul quantique dans plusieurs secteurs de nos économies, ce qui appelle l'Europe à viser l'autonomie stratégique dans ce domaine. Nous saluons l'adoption par la Commission de la stratégie "Quantum Europe in a Changing World", publiée le 2 juillet 2025. Dans ce contexte, nous sommes déterminés à faire du Forum du Quirinal une plateforme de renforcement de notre coopération bilatérale en matière de TQ, afin de contribuer à la mise en œuvre effective des priorités identifiées dans cette stratégie.

Notre coopération se concentrera notamment sur : (i) la mobilisation et la rationalisation des financements publics, tout en mobilisant l'investissement privé, en tirant parti des dispositifs européens existants pour consolider un écosystème européen de l'investissement quantique — cela inclut un soutien coordonné au développement et à l'accès à des capacités stratégiques de production et de conception quantiques ; (ii) la promotion de la normalisation des technologies quantiques, via une approche coordonnée et une participation active dans les instances européennes et internationales concernées ; (iii) le soutien à la transition industrielle de la recherche quantique vers des applications concrètes dans l'économie réelle.

Sur les semi-conducteurs

La France et l'Italie réaffirment leur objectif commun de renforcer l'écosystème européen des semi-conducteurs, reconnaissant son importance stratégique pour la souveraineté technologique et la résilience économique de l'Union. Dans ce cadre, nous sommes déterminés à approfondir notre coopération bilatérale autour de plusieurs axes clés. Ensemble, nous allons : (i) renforcer notre collaboration dans le cadre du PIIEC sur les technologies avancées de semi-conducteurs, avec l'objectif de consolider le leadership européen dans les domaines de pointe, notamment l'intelligence artificielle ; (ii) renforcer notre coordination dans les initiatives internationales relatives aux semi-conducteurs — notamment au sein du Groupe de travail du G7 sur les semi-conducteurs, où nous alignerons nos efforts sur la résilience des chaînes de valeur, la fiabilité des puces et la recherche industrielle précompétitive ; (iii) participer activement au développement d'un « Chips Act 2.0 » ambitieux, fondé sur les acquis de la coalition Semicon, et reflétant notre vision commune d'une industrie européenne des semi-conducteurs forte et compétitive.

Nous reconnaissons ensemble l'importance stratégique de soutenir les champions industriels européens, atouts clés pour l'autonomie technologique de l'Union. Nous exprimons également notre volonté partagée de favoriser la croissance de l'écosystème des start-ups du semi-conducteur, en créant un environnement propice à l'innovation, au développement et à la compétitivité.

Sur les médicaments critiques

Afin de garantir la sécurité d'approvisionnement en médicaments critiques, nous sommes convenus de l'importance de renforcer la production en Europe. La proposition de règlement de la Commission sur les médicaments critiques pourrait constituer une opportunité majeure de coopération, en particulier sur les volets suivants : (i) la mise en place d'un plan d'investissement spécifique coordonné, fondé sur une coopération étroite à l'échelle européenne, afin de renforcer les capacités de production européennes, y compris pour les principes actifs (API) ; (ii) la définition d'une stratégie visant à sécuriser l'approvisionnement de l'Union, en s'appuyant sur la création d'un cadre ambitieux de commande publique, intégrant notamment des critères liés à la sécurité d'approvisionnement et à la résilience des chaînes de production.

<u>Une coopération solide dans le secteur spatial pour le leadership technologique, la compétitivité et l'intégration de notre industrie spatiale</u>

Nous réaffirmons que l'espace est une dimension essentielle de l'autonomie stratégique européenne et du développement industriel européen. Nous favorisons la coordination et l'harmonisation de nos stratégies et activités sectorielles dans ce domaine. Grâce à une coopération renforcée, nous visons à renforcer la stratégie spatiale européenne et à consolider la compétitivité et l'intégration de notre industrie spatiale, en particulier dans les domaines suivants : (i) l'accès autonome à l'espace, (ii) les communications par satellite, (iii) l'observation de la Terre, (iv) la coordination des programmes et du budget de l'UE et de l'ESA, (v) le cadre réglementaire spatial et (vi) la gouvernance spatiale et les marchés publics de l'UE. L'Italie et la France s'engagent spécifiquement à renforcer la coordination dans la perspective de la prochaine CM25 de l'ESA, du prochain CFP de l'UE, de la législation spatiale de l'UE et de la mise en œuvre intégrale d'IRIS2 et des besoins immédiats connexes.

Une préférence européenne ciblée pour renforcer la résilience industrielle de l'UE

Reconnaissant le rôle stratégique joué par les critères hors prix, nous encourageons l'élaboration au niveau de l'UE et de manière ciblée, d'un cadre opérationnel de préférence européen, conformément aux propositions du rapport Draghi, afin de renforcer la résilience industrielle européenne, de protéger les chaînes de valeur stratégiques et de promouvoir des conditions de concurrence équitables.

Il est essentiel d'intégrer la préférence européenne dans les politiques de marchés publics, afin d'en faire un levier de soutien aux écosystèmes industriels durables et résilients, à l'emploi et à la création de valeur au sein de l'Union. Nous plaidons ainsi pour une révision anticipée du cadre européen de la commande publique, afin de favoriser les fournisseurs produisant une part significative du contrat dans l'Union européenne ou utilisant des matériaux et composants d'origine européenne.

Conformément aux propositions déjà formulées dans l'encadrement des aides d'État du pacte pour une industrie propre, les critères de préférence européenne devraient

également s'appliquer aux procédures de mise en concurrence ou à d'autres formes d'attribution d'aides, le cas échéant, tout en respectant les principes de transparence, de publicité et de proportionnalité afin de garantir une concurrence effective.

Financer la transition industrielle pour relever le défi d'une Europe plus forte

Sans préempter la discussion d'ensemble ni les négociations à venir sur le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne, nous saluons la proposition de la Commission visant à établir un nouveau Fonds européen pour la compétitivité. Ce fonds devrait refléter plusieurs priorités défendues par la France et l'Italie, notamment un accès simplifié au financement, des outils dédiés aux PME et un soutien tout au long du cycle de vie des projets industriels. Elle devrait également mobiliser des fonds privés, notamment en maximisant l'utilisation d'instruments à fort effet de levier. Il sera important de veiller à ce que ce Fonds joue pleinement son rôle dans le renforcement de l'autonomie stratégique de l'Union en soutenant la recherche et l'innovation, l'industrialisation de l'innovation et les transitions écologique et numérique des industries, en particulier celles qui sont traditionnellement fortes, tout en respectant les principes de neutralité technologique et, le cas échéant, d'une préférence européenne ciblée.

Nous nous félicitons de l'adoption de l'encadrement des aides d'État dans le cadre du pacte pour une industrie propre (CISAF), qui fournit un ensemble structuré et stable de règles en matière d'aides d'État pour soutenir le développement d'investissements industriels stratégiques qui contribuent à la transition écologique. Nous invitons la Commission à faire preuve de souplesse lors de la notification des régimes fondés sur ce cadre, afin de ne pas trop restreindre son champ d'application. Nous soulignons toutefois que les règles actuelles ne prévoient pas de mesures suffisantes et appropriées pour soutenir pleinement les investissements supplémentaires dans des secteurs clés, tels que le secteur chimique et l'industrie automobile, en tenant compte de tous les acteurs impliqués dans leur chaîne de valeur. Nous invitons en outre la Commission à rationaliser le règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) afin de veiller à ce qu'il devienne plus accessible, prévisible et lisible et soutienne efficacement la double transition, en particulier pour les PME. Nous soulignons l'importance d'encourager une subsidiarité effective entre les financements nationaux et européens et de faciliter la mise en place des synergies appropriées entre ces différentes ressources.

Nous exprimons notre entière satisfaction quant à la coopération entre nos deux pays dans le cadre du Forum européen conjoint pour les projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC) et réaffirmons notre engagement à collaborer étroitement en vue des prochains appels à projets. Nous saluons notre alignement dans le lancement de nouveaux PIIEC, notamment dans le domaine des technologies nucléaires - qui pourraient couvrir le développement de petits réacteurs modulaires (PRM) et de réacteurs nucléaires avancés (RNA), du cycle du combustible, des chaînes d'approvisionnement, de la fusion nucléaire et des applications médicales, autant de

projets susceptibles d'apporter une valeur ajoutée significative à l'Union européenne. Nous saluons la proposition de la Commission de permettre au Fonds pour la compétitivité de financer le complément européen aux contributions des États membres aux PIIEC. Nous appelons également à la simplification du processus global des PIIEC, en particulier pour en faciliter l'accès aux PME.

Simplifier pour toutes les entreprises souhaitant investir et produire en Europe

Un cadre législatif souple et transparent est essentiel pour renouveler la compétitivité de l'Europe. Pour cette raison, nous plaidons pour une approche globale et résolue de la simplification, couvrant les règlements, les directives et les normes techniques, tout en maintenant l'ambition des textes européens.

Conformément à ce principe, nous appelons à la mise en œuvre des actions sectorielles suivantes. Nous soutenons la méthode et les efforts de la Commission européenne visant à simplifier les obligations de déclaration. Nous souhaitons maximiser cette simplification lors de la phase de finalisation de la CSRD et de la CS3D ainsi que dans la définition des actes délégués associés. Nous partageons l'objectif de rationaliser les règlements existants sur les plans de transition, au-delà de ces deux directives. Nous invitons la Commission à évaluer la faisabilité, au moyen d'une approche fondée sur des données probantes, d'élargir le champ d'application de la nouvelle catégorie des petites entreprises de taille intermédiaire (ETI), afin de réduire les freins réglementaires au développement de ces entreprises, tout en veillant à ce que l'introduction d'une catégorie d'ETI n'ait pas d'incidence négative sur le statut actuel de la catégorie des PME et sur les avantages qui y sont associés. Nous encourageons également la Commission à assurer la cohérence des définitions des PME et des ETI entre les différents instruments réglementaires européens. Les législations et les instruments de financement de l'UE et des États membres devraient accorder une attention particulière aux besoins des microentreprises et des petites entreprises, comme le rappellent les conclusions du réseau des ambassadeurs PME de l'UE.

Afin de préserver des conditions de concurrence équitables pour les entreprises européennes et de favoriser l'innovation, nous estimons que le cadre européen de finance ouverte ne doit pas reposer sur une approche descendante, mais promouvoir un environnement simple, proportionné et sécurisé pour le partage des données financières.

Nous accueillons favorablement la proposition de la Commission visant à créer un 28e régime, à travers l'introduction d'une forme juridique de « société européenne simplifiée », adaptée aux besoins des PME et des *start-ups*. Nous soutenons également l'idée d'un statut dédié pour les entreprises innovantes, telles que les *start-ups* et *scale-ups*.

Enfin, dans le cadre de la définition du futur cadre financier pluriannuel, nous invitons la Commission à simplifier les règles de mise en œuvre des instruments de financement européens, afin de réduire la charge administrative et documentaire pesant sur les PME, en simplifiant l'ensemble des procédures d'accès aux fonds de l'Union.

<u>Une politique européenne de concurrence modernisée pour encourager l'innovation, la résilience et la souveraineté industrielle</u>

Face aux défis liés à la compétitivité mondiale et dans un contexte de sécurité économique, l'Italie et la France reconnaissent la nécessité de moderniser les instruments européens de politique de concurrence et de contrôle des investissements, et de garantir une cohérence et une complémentarité d'ensemble entre les différents cadres d'action de l'Union, en particulier en matière de souveraineté industrielle.

Dans ce cadre, nous partageons les objectifs de la Commission européenne visant à prévenir les acquisitions en dessous des seuils de contrôle susceptibles de nuire à l'innovation en Europe et au bon fonctionnement du marché intérieur, notamment dans les secteurs technologiques de pointe et émergents tels que la biotechnologie, l'intelligence artificielle et les semi-conducteurs. Nous soutenons en conséquence : (i) l'élaboration de lignes directrices claires sur le règlement relatif aux subventions étrangères (RSE) ; (ii) la révision des lignes directrices sur les concentrations afin d'y intégrer des critères notamment liés à l'innovation, la résilience et la compétitivité.

Créer des synergies durables entre la France et l'Italie

- 5. Nous reconnaissons le rôle essentiel joué par l'ensemble des acteurs de l'écosystème économique franco-italien et nous nous engageons à les consulter sur les principales priorités de la coopération et sur les lignes stratégiques à prendre au niveau de l'UE en matière d'industrie et de compétitivité. En ce sens, la déclaration finale intitulée « Restaurer la compétitivité et la force industrielle de l'UE dans un monde tourmenté » du 7e forum conjoint Confindustria-MEDEF, qui s'est tenu à Rome le 10 juillet, constitue une base solide sur laquelle s'appuyer.
- 6. Nous nous félicitons de l'accord de coopération signé par Bpifrance et Invitalia. À partir de septembre de cette année, cet accord permettra de développer et de financer des partenariats et projets conjoints entre start-ups innovantes italiennes et française. Dans cette perspective, nous nous engageons à poursuivre l'intégration de nos outils et instruments de financement, au bénéfice de nos PME, start-ups, et de l'ensemble de notre base industrielle, de recherche et d'innovation.

Les signataires

Adolfo Urso

Ministre des Entreprises et du Made in Italy

Eric Lombard

Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et

numérique

Mare Ferracci

Ministre de l'Industrie et de l'Énergie